

# **ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.**

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Madame LE CLER Marie Aline  
Présidente ADZRP  
1 Le Larron  
44 480 DONGES

DONGES le 28 juin 2022

tél/ 06 88 76 64 53

à Monsieur VAUGRENARD Yannick  
Sénateur de la Loire Atlantique  
114 avenue de la République  
44 600 Saint Nazaire

objet : demande d'intervention pour faire avancer le dossier YARA

Monsieur le Sénateur,

A plusieurs reprises déjà, vous avez sollicité des membres du gouvernement pour tenter de faire avancer le dossier « YARA ».

En juin 2021 vous êtes intervenu auprès du premier ministre afin « que les autorités publiques prennent des dispositions pour sortir de cette impasse ». Vous demandiez ainsi à ce que l'État intervienne « auprès de la maison-mère norvégienne de manière à se sortir de ce constat inadmissible ».

Nous nous permettons aujourd'hui de revenir vers vous car il semblerait que cette situation continue de s'enliser.

Nous en voulons pour preuve le silence entretenu par le Préfet lui-même face à nos différentes demandes.

Le 12 octobre 2021, nous lui adressions un courrier (joint à cet envoi) lui faisant part de nos inquiétudes face à l'absence de réglementation concernant la surveillance des eaux souterraines de l'entreprise.

Le 17 janvier 2022, nous lui faisons parvenir un nouveau courrier (joint à cet envoi) l'interrogeant sur les engagements pris par l'industriel dans le cadre du plan vigilance renforcée (échéances prévues au second semestre 2021) :

- amélioration de la résistance de la salle de contrôle de l'atelier de production d'acide nitrique aux surpressions et risques toxiques
- début des travaux de l'installation de traitement des eaux industrielles par algues

Nous lui rappelions également notre courrier du 12 octobre 2021.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de sa part à nos demandes.

Les services de la DREAL que nous avons sollicités en date du 22 avril 2022, nous ont simplement répondu dans un mail en date du 20 mai dernier que « suite à l'inspection du 15-12-2021, la société YARA France a transmis des éléments complémentaires concernant les études de protection de la salle de commande ».

Nous nous permettons ici de rappeler que cette étude était prescrite par l'AP du 15/09/2015 (Titre 9 article 6.2.4) à échéance du 31/12/2016. Plus de cinq années ont passé et cette salle de contrôle n'est toujours pas en conformité en cas de surpression ou risque toxique ...

Le 19 janvier 2022, le Préfet de Loire Atlantique adressait à l'industriel une nouvelle mise en demeure pour « manquements » aux règles de sécurité et dépassements des températures de sécurité lors de la production d'acide nitrique.

Des récipients sous pression, localisés au sein de l'atelier d'acide nitrique, de pression maximale admissible égale à 3,5 bars et de température maximale admissible égale à 400°C étaient ponctuellement exploités à des températures pouvant aller jusqu'à 430°C.

Cette mise en demeure était également accompagnée d'un arrêté complémentaire qui prescrivait la vérification et l'expertise de ces deux récipients au frais de l'exploitant sous trois mois. Il y était en effet précisé « un vieillissement thermique peut entraîner un risque de perte de confinement pour ces équipements ».

Ce qui pourrait se traduire par une probable explosion et un risque d'effet domino catastrophique sur les stockages de gaz d'ELENGY.

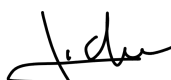
A ce jour, malgré nos demandes auprès des services de la DREAL, nous n'avons aucune information concernant les éléments de cette expertise.

Nous sommes de plus en plus inquiets face aux manquements de cet industriel et à tous les risques qu'il fait courir à ses salariés, aux riverains et à l'environnement sans qu'aucune véritable sanction ne soit prise, au delà de l'actuelle astreinte financière inefficace et frisant le ridicule.

Nous sollicitons aujourd'hui votre intervention afin d'obtenir des réponses à nos demandes mais surtout pour que de véritables mesures soient mises en œuvre dans les plus brefs délais pour garantir la protection des salariés, des riverains et de l'environnement.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de notre considération.

Pour l'ADZRP,



Marie Aline LE CLER